



LA LETTRE DE TOSNY

JANVIER 2016 - N°21

« La Lettre de Tosny » est un document non officiel ayant pour but d'informer et de faciliter la vie des habitants de Tosny. N'hésitez pas à nous contacter directement ou par mail via l'adresse communication.tosny@gmail.com pour nous faire part de tout évènement.

Chères Tosnysiennes, chers Tosnysiens,

L'année 2015 se termine. Au nom de la municipalité, je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes.

J'aurai le plaisir de vous convier avec tout le conseil municipal le samedi 16 janvier 2016 à 18h, à un apéritif-buffet à la salle des fêtes afin de partager ensemble un moment d'échanges et de convivialité.



Valérie LEPY

COMMUNE NOUVELLE : LES COMMUNES DE TOSNY, BERNIERES, VILLERS ET VENABLES ENVISAGENT D'ETUDIER CETTE OPPORTUNITE

Dans un contexte de baisse des dotations financières de l'Etat mais aussi des aides départementales qui très rapidement va devenir intenable, de nombreuses communes étudient l'opportunité de se rapprocher et de créer une commune nouvelle. Ce dispositif instauré par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 donne ainsi accès à une bonification financière mettant les communes participantes à l'abri de la baisse de ces dotations.

Les communes de Tosny, Bernières, Villers et Venables envisagent d'étudier cette opportunité afin d'endiguer la baisse des subventions reçues, mutualiser leurs moyens et ressources, tout en conservant les particularités de chaque commune.





LA LETTRE DE TOSNY

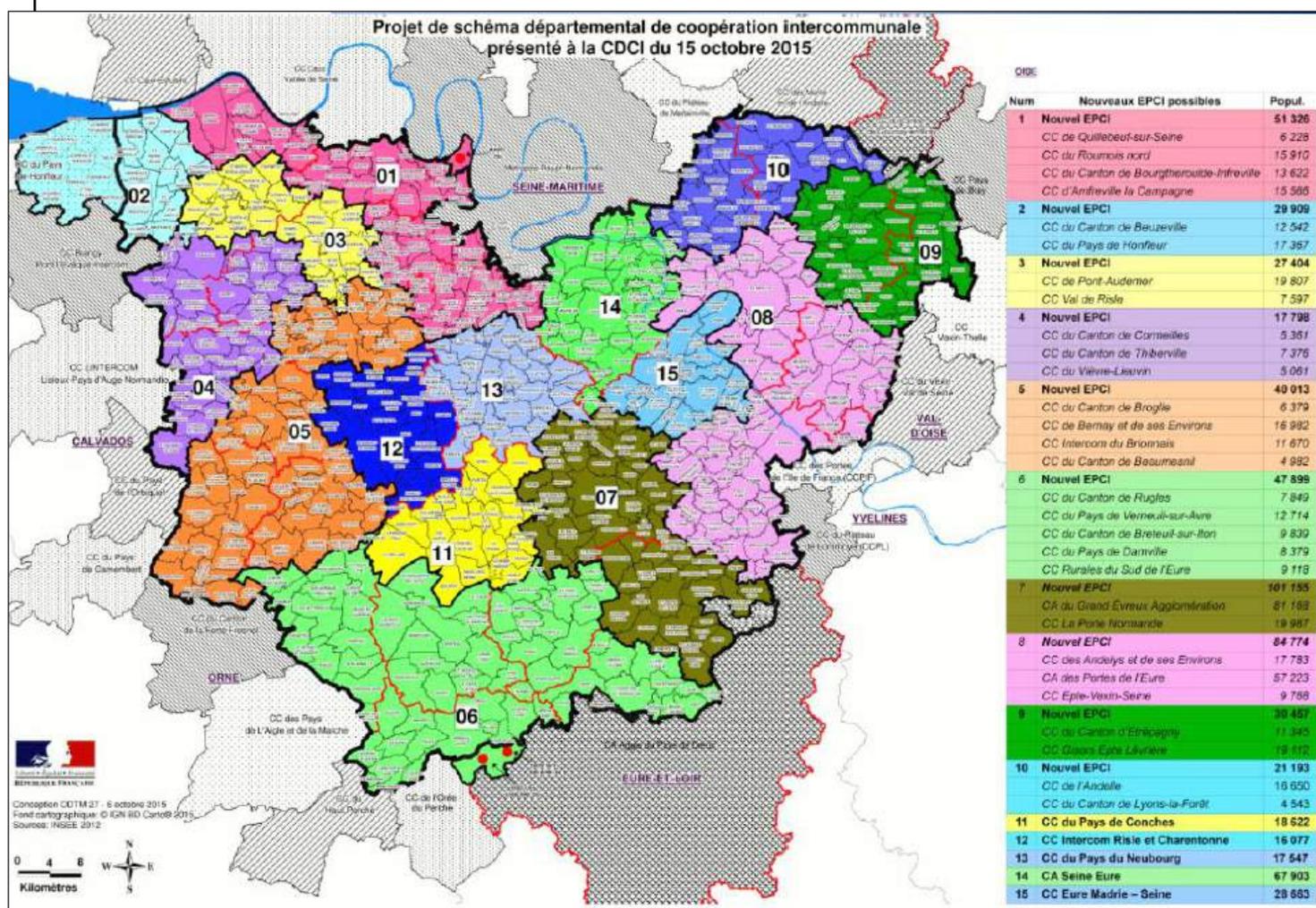
JANVIER 2016 - N°21

« La Lettre de Tosny » est un document non officiel ayant pour but d'informer et de faciliter la vie des habitants de Tosny. N'hésitez pas à nous contacter directement ou par mail via l'adresse communication.tosny@gmail.com pour nous faire part de tout évènement.

UNE REFORME TERRITORIALE PEUT EN CACHER UNE AUTRE : FUSION DE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

La loi NOTRe (pour « Nouvelle organisation territoriale de la République ») votée le 7 août 2015 impose aux intercommunalités de moins de 15 000 habitants de fusionner avec une autre afin de dépasser ce seuil limite. Avec près de 30 000 habitants, la Communauté de Communes Eure Madrie Seine à laquelle appartient Tosny n'est pas obligée de fusionner avec une consœur mais elle en a néanmoins la possibilité.

Le 15 octobre dernier, après avoir consulté les différentes intercommunalités du département, le Préfet de l'Eure a présenté un projet de schéma départemental de coopération intercommunale, réduisant de façon significative le nombre de communautés de communes au sein du département de l'Eure, ce nombre passant de 37 à 15 intercommunalités (voir la carte ci-dessous). Ainsi, dans ce projet, la CCEMS (n°15 - 30.000 habitants) resterait seule tout comme sa voisine la communauté d'agglomération Seine Eure (n°14 - 70.000 habitants - cette dernière résultant d'une fusion le 1er janvier 2013 des communautés de communes Seine-Eure (Louviers) et Seine-Bord (Criquebeuf)) alors que les communautés de communes des Portes de l'Eure (Vernon), celle des Andelys et l'intercommunalité Epte-Vexin-seine fusionneraient pour former une nouvelle intercommunalité (n°8 - 85.000 habitants).





LA LETTRE DE TOSNY

JANVIER 2016 - N°21

« La Lettre de Tosny » est un document non officiel ayant pour but d'informer et de faciliter la vie des habitants de Tosny. N'hésitez pas à nous contacter directement ou par mail via l'adresse communication.tosny@gmail.com pour nous faire part de tout événement.

Soucieux de l'avenir de leur collectivité, les élus de la CCEMS ainsi que les Maires et conseillers municipaux des 23 communes se sont réunis afin de réfléchir aux différentes pistes logiques qui se dégagent au vu de ce projet de schéma directeur :

- soit la CCEMS opte pour un regroupement avec la future Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (Vernon et ses alentours et à terme Communauté de communes des Andelys et ses Environs et celle d'Epte Vexin Seine) (n°8)
- soit la CCEMS choisit de se fusionner avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure (Louviers et son agglomération) (n°14)
- soit la CCEMS décide de se rapprocher avec le Grand Évreux Agglomération (n°7)
- soit la CCEMS choisit de se regrouper avec deux et non pas une seule des intercommunalités précitées
- soit la CCEMS préfère rester dans son périmètre actuel (n°15)

Le cabinet Calia Conseil, a été missionné par la CCEMS pour effectuer une analyse comparative des compétences, de la situation financière et de la fiscalité de chacune des intercommunalités voisines. De cette étude, il en ressort qu'aucune communauté de communes voisine de la CCEMS n'est rédhitoire.

Lundi 7 décembre dernier, sachant que la Communauté d'Agglomération Seine Eure (n°14) ne souhaite pas pour l'instant se rapprocher de la CCEMS (n°15), le Conseil municipal de Tosny a voté à l'unanimité pour un rapprochement de la CCEMS (n°15) avec la future nouvelle Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (n°8) afin que la CCEMS ne reste pas isolée et « prenne le train en marche » en pesant de tout son poids dans la construction de cette nouvelle intercommunalité (n°8+15). Le souhait du Conseil Municipal de Tosny est ensuite que cette nouvelle intercommunalité incluant de la CCEMS (n°8+15) se rapproche dans un second temps de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (14) afin de construire un Axe-Seine fort (N°8+15+14). Le Conseil municipal de Tosny a donc voté contre le projet de schéma départemental présenté par le préfet où la CCEMS (n°15) resterait seule dans son périmètre actuel.

Mardi 8 décembre, les élus de la CCEMS ont finalement préféré voter pour le maintien de la CCEMS dans son périmètre actuel par 27 voix favorables, 11 contre et 3 bulletins blancs ou nuls, préférant prendre le temps d'étudier l'opportunité d'un rapprochement entre la future Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure une fois construite (n°14) et celle de Seine-Eure (n°8).

● CONCOURS DE PETANQUE AU PROFIT DE L'ECOLE DE TOSNY DU 24 OCTOBRE 2015

Tous les parents d'élèves ainsi que tous les habitants de Tosny avaient été invités lors de la dernière Lettre de Tosny et le résultat est navrant ! Zéro plus zéro égal la tête à Toto !!! ... et zéro euro pour l'Ecole ...

Heureusement de nombreux membres de l'amicale ont participé à ce concours permettant ainsi de collecter 125 euros.

Rappel : le terrain est un des plus beaux de la région et il est à votre disposition. Pour ceux qui souhaitent rejoindre le groupe de pétanque du Comité des Fêtes de Tosny, nous vous conseillons de venir participer à nos entraînements et à adhérer début 2016 si cela vous convient. Vous pouvez nous trouver sur le terrain le mardi après-midi et le samedi après-midi. Vous pouvez nous trouver sur le terrain le mardi après-midi et le samedi après-midi.

● STATIONNEMENT INTERDIT SUR LES TROTTOIRS

Rappel : selon le code de la route (article R417-10), le stationnement sur le trottoir est un stationnement qualifié de gênant. Toutes les voitures qui y stationnent sont en infraction et passibles d'une amende de 135 euros. Nous vous incitons à respecter la loi et à vous stationner sur la chaussée.



LA LETTRE DE TOSNY

JANVIER 2016 - N°21

« La Lettre de Tosny » est un document non officiel ayant pour but d'informer et de faciliter la vie des habitants de Tosny. N'hésitez pas à nous contacter directement ou par mail via l'adresse communication.tosny@gmail.com pour nous faire part de tout évènement.

● RENTREE SCOLAIRE 2015

L'école de Tosny accueille cette année 39 élèves répartis dans deux classes:

- La classe maternelle grande section / CP, classe de Madame Sabrina TAHIR, directrice de l'Ecole, regroupe 18 élèves. Mme Marie-France RABUTEAU apporte son aide dans la classe en tant qu'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles tous les matins de 9h à 10h30.



Classe maternelle grande section / CP

- la classe CP/CE1 de Madame Nathalie QUENEMER comprend 21 élèves. Comme l'année passée, Mmes Marie-France RABUTEAU et Dominique ROSE s'occupent des enfants sur les temps périscolaires, le matin avant les cours, le midi et également le soir.



Classe CP/CE1

● REPAS DES AINES LE DIMANCHE 25 OCTOBRE 2015

Cette année, le repas annuel des aînés de Tosny s'est déroulé à la salle des fêtes de Tosny. C'est dans une salle décorée ambiance des années 50-70 que les 39 convives ont pu apprécier le repas qui leur était réservé, notamment une soupe de champagne, une terrine de foie gras mi-cuit maison et son confit de figues, l'incontournable sorbet pomme calvados, ainsi qu'un médaillon de veau sauce morilles avec gratin dauphinois et haricots verts. Madame Valérie LÉPY, maire de Tosny, était entourée des deux doyens du jour, Madame Jeanne CHARRY et Monsieur Michel PAUC.



LA LETTRE DE TOSNY

JANVIER 2016 - N°21

« La Lettre de Tosny » est un document non officiel ayant pour but d'informer et de faciliter la vie des habitants de Tosny. N'hésitez pas à nous contacter directement ou par mail via l'adresse communication.tosny@gmail.com pour nous faire part de tout évènement.

Un très grand merci à Madame Céline POSIER, fleuriste aux Andelys près de la Poste et habitant Tosny, ayant offert la décoration florale des tables.

Un très grand merci également à Madame Isabelle Demolin, qui, par son expérience professionnelle dans le métier de la restauration, a su bien négocier le prix du repas et des boissons et préparer les repas avec l'aide de ses collègues conseillers municipaux assurant le service.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2015

Le mercredi 11 novembre 2015, une cinquantaine de Tosnysiens s'est jointe à la Cérémonie du Souvenir sous l'invitation de Monsieur Georges ROSE - Président des Anciens Combattants de Tosny, en présence de Monsieur Denis GARIN, Premier Adjoint au Maire, et du Conseil Municipal. Un vin d'honneur a clôturé la cérémonie.



ARBRE DE NOEL 2015 : LE PERE-NOEL ETAIT AU RENDEZ-VOUS !

Le spectacle de Noël a eu lieu, pour tous les enfants de Tosny, le samedi 5 décembre dernier à la salle des fêtes. Le Père Noël était bien évidemment au rendez-vous ! Cet évènement a été organisé par les membres de la commission municipale « Événements ». Les chocolats et le goûter ont été offerts par le Comité des Fêtes.

Un très grand merci à Dominique DUPUIS qui, à partir de produits de récupération, a su construire des guirlandes illuminées et décorer la salle sans le moindre coût pour la commune.



... / ...



LA LETTRE DE TOSNY

JANVIER 2016 - N°21

« La Lettre de Tosny » est un document non officiel ayant pour but d'informer et de faciliter la vie des habitants de Tosny. N'hésitez pas à nous contacter directement ou par mail via l'adresse communication.tosny@gmail.com pour nous faire part de tout évènement.



VOEUX DU MAIRE

Nous vous rappelons que Madame Valérie LÉPY, Maire de notre commune, et toute son équipe ont le plaisir de vous convier le samedi 16 janvier 2016 à 16h à la salle des fêtes de Tosny pour un apéritif-buffet.

Pour une organisation optimale, nous vous remercions de bien vouloir remplir le bulletin d'inscription joint à cette Lettre et de le déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou de répondre par mail à tosny-mairie@wanadoo.fr dès à présent et au plus tard le lundi 11 janvier 2016. Nous vous espérons nombreux.

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES LE VENDREDI 15 JANVIER 2016 A 20H

L'Assemblée générale annuelle du Comité des Fêtes de Tosny se tiendra le vendredi 15 janvier 2016 à la salle des fêtes à 20 heures. A la suite de cette réunion, nous tirerons les Rois en dégustant une bonne galette. Nous vous attendons nombreux.

CHIEN/CHAT TROUVE

Vous croisez un animal que vous ne connaissez pas ? Attention, il peut être perdu, incapable de retrouver le chemin de sa maison.

1. Prendre une photo et mettre une annonce sur www.chat-perdu.org ou www.chien-perdu.org et consulter la liste des chats et chiens perdus
2. Amener l'animal chez un vétérinaire pour vérifier s'il est identifié (tatouage / puce électronique) ce qui permettra de contacter sa famille. C'est un acte gratuit.
3. Signaler à la police / gendarmerie / mairie

Merci pour cet animal et sa famille qui le cherche dans l'angoisse.



LA LETTRE DE TOSNY

JANVIER 2016 - N°21

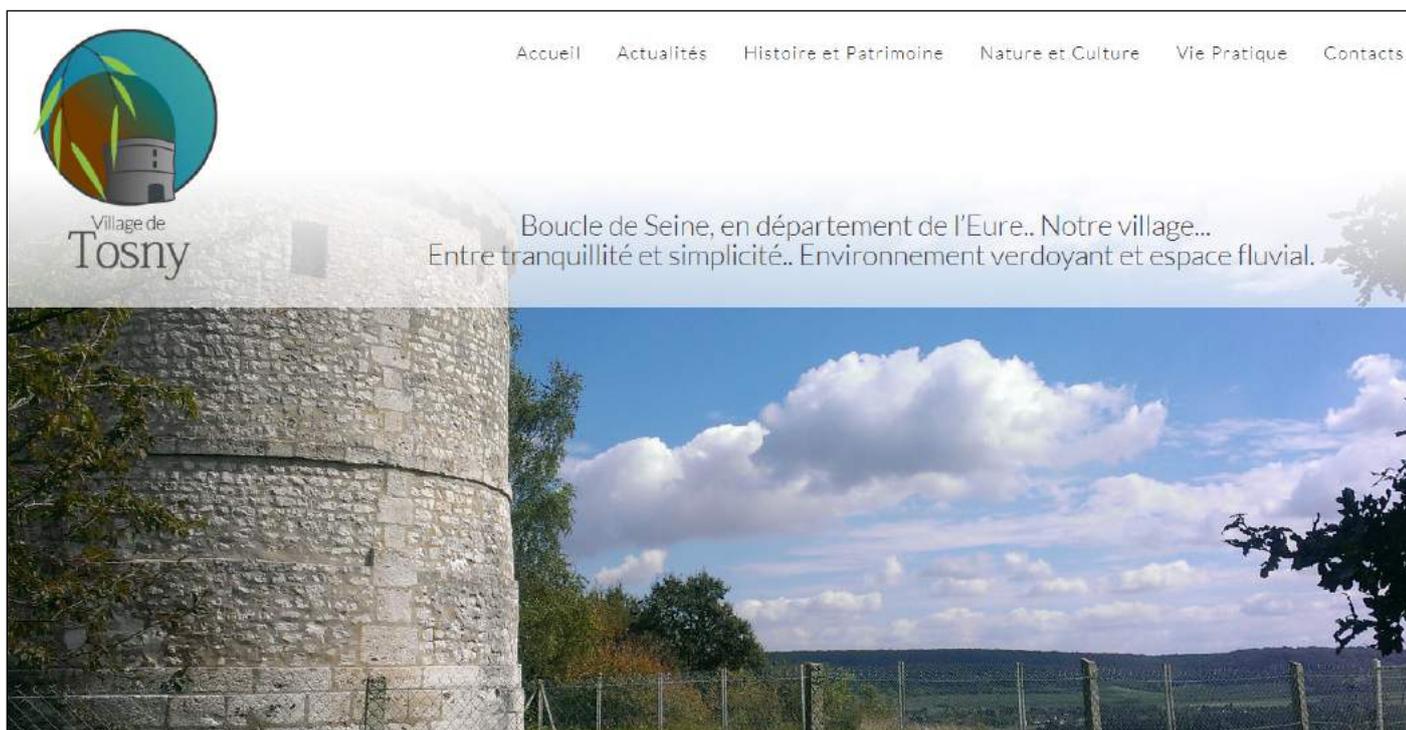
« La Lettre de Tosny » est un document non officiel ayant pour but d'informer et de faciliter la vie des habitants de Tosny. N'hésitez pas à nous contacter directement ou par mail via l'adresse communication.tosny@gmail.com pour nous faire part de tout évènement.

● CHIEN/CHAT PERDU

1. Appeler chaque soir dans tout le quartier (avec un bruit familier : croquettes...)
2. Si votre animal est tatoué ou pucé, signalez sa perte au Fichier Félin I-CAD au **0810 778 778**. Vérifiez à cette occasion que vos coordonnées sont bien à jour.
3. Mettez une annonce sur **www.chat-perdu.org** ou **www.chien-perdu.org** et consultez la liste des chats et chiens trouvés
4. Créez des affiches et affichettes avec photos et vos coordonnées
5. Informez les vétérinaires, voisins, mairies, gendarmeries, polices, fourrières, associations de protection animale (dont la SPA locale), écoles, centres sportifs, facteurs, ... en laissant vos affiches
6. Affichez dans des lieux de passage : commerces, sur vos véhicules, boîtes aux lettres...
7. Distribuez les affichettes



● SITE INTERNET - OUVERTURE OFFICIELLE EN JANVIER 2016 : **Tosny.fr**



Notre village a désormais son site internet ! Aujourd'hui encore en travaux, l'ouverture est prévue pour début janvier 2016. Vous pourrez y retrouver différentes informations pratiques comme des numéros de téléphone utiles : Mairie, école, associations etc, et également des informations sur les événements et manifestations qui font l'actualité de notre village. Nous vous donnons donc rendez-vous dès à présent sur tosny.fr

● JOYEUX NOEL A TOUS!

